

**OBJET : M.2022.004M – Lot n°7 « Peinture – Sols Collés » - Marché de travaux pour l'Extension et la mise en conformité de l'accessibilité de la Mairie – 4/6 rue Gérard de Nerval– Approbation**

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU l'avis d'appel d'offres publié le 23 juin 2022 au BOAMP sous le numéro 22-87601 pour la passation d'un marché de travaux pour l'Extension et la mise en conformité de l'accessibilité de la Mairie – 4/6 rue Gérard de Nerval,

CONSIDERANT l'analyse des offres par le cabinet « BN ARCHITECTURES » et le rapport d'analyse en date du 06 décembre 2022, y afférent,

VU les pièces du marché à conclure entre la société SARL PEINTURE DECORATION TOURET, sis 41 rue du Général Leclerc – BP 105 à COULOMMIERS CEDEX (77523) et la commune,

VU le budget communal,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – De confier le lot n°7 « Peinture – Sols Collés » pour le marché de travaux pour l'Extension et la mise en conformité de l'accessibilité de la Mairie – 4/6 rue Gérard de Nerval à la société SARL PEINTURE DECORATION TOURET. Ce marché est conclu pour un montant maximum de 13 800,00 € HT (treize mille huit cent hors taxes) pour la durée du marché.

**Article 2.-** Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

**Article 4.-** Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 5.-** Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de la société SARL PEINTURE DECORATION TOURET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703495-20221226-20221207D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2022

Fait à Othis, le 26 décembre 2022.

Le Maire,

Bernard CORNEILLE

